



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 3 novembre 2020 à 20 h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau
 Alain Dumouchel
 Gaétan Boulerice
 Alain Poissant
 Daniel Racette

Mme la conseillère Annie Lussier était absente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20 h, M. le Maire ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020
 - 6.2 Nomination des membres du Conseil municipal sur les divers comités et départements
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale 2019-2020-2021
 - 7.3 Demande d'autorisation de formation - Perception des créances municipales (Vente pour taxes)
 - 7.4 Demande d'autorisation de formation – Les réseaux sociaux
 - 7.5 Modification du financement du projet bornes 911 et abrogation de la résolution 20-09-134
 - 7.6 Autorisation renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2021
 - 7.7 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2019-2020 au 30 septembre 2020
 - 7.8 Engagement municipal dans le cadre du programme PRIMADA pour le projet corridor actif – Dossier numéro 558120
 - 7.9 Embauche d'un journalier permanent – Travaux publics
 - 7.10 Nomination de Monsieur Chad Whittaker, contremaître – Travaux publics
 - 7.11 Nomination de Monsieur Daniel Racette – Membre du Comité des ressources humaines et des affaires juridiques
 - 7.12 Modification de l'organigramme municipal
 - 7.13 Suivi de l'enquête sur l'employé 22-0044
 - 7.14 Permanence de Madame Catherine Rochefort au poste de Directrice générale et Secrétaire-trésorière
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 9.1 Fin du projet-pilote relatif à la mise en commun des services de sécurité incendies des municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**



No de résolution
ou annotation

- 10.1 Autorisation de formation sur la « signalisation des travaux routiers » par l'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail - secteur municipal (APSAM)
- 10.2 Autorisation de formation de « signaleur routier » par l'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail - secteur municipal (APSAM)
- 10.3 Abrogation du contrat de gré à gré – services professionnels pour support administratif et technique – programmation pour la TECQ 2019-2023 et divers projets

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Retrait de l'OSBL Les Loisirs de Saint-Édouard de Napierville à la police d'assurance numéro MMQP-03-068045.15
- 11.2 Demande d'aide financière de l'organisme communautaire Sourire sans fin

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (séance tenue à huis clos par audioconférence)

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. 20-11-164 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
#	Prénom	Initiale	Nom	Prénom	Initiale	Nom
# 1	Annie	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT	(A) VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3	Alain	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc	O	Maire suppléant :		REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(Aucune question reçue des citoyens dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal)

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 20-11-165 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
#	Prénom	Initiale	Nom	Prénom	Initiale	Nom
# 1	Annie	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT	(A) VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3	Alain	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc	O	Maire suppléant :		REJETE	

6.2 – 20-11-166 – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DIVERS COMITES ET DEPARTEMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard # 2020-305 à la séance du 6 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est d'une durée d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation est :

- ❖ D'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- ❖ Faire certaines recherches ;
- ❖ Faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- ❖ Apporter des recommandations au conseil.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseiller nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision, ni de dicter la conduite ou de gérer un employé municipal (sauf en cas d'urgence) ;

CONSIDÉRANT QU'il existe six (6) départements :

1. Responsable de l'administration générale, ressources humaines et affaires juridiques
2. Responsable de la sécurité civile et incendie
3. Responsable de l'hygiène du milieu
4. Responsable des Travaux publics
5. Responsable de l'aménagement, urbanisme, développement et environnement
6. Responsable des loisirs, culture et communications

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER les conseillers suivants responsables de la gestion tel que suit :

RESPONSABLE DE LA GESTION :		CONSEILLER RESPONSABLE
1.	De l'administration générale, ressources humaines et affaires juridiques	Gaétan Boulerice
2.	De la sécurité civile et incendie	Alain Poissant
3.	De l'hygiène du milieu	Daniel Racette
4.	Des Travaux publics	Alain Dumouchel
5.	De l'aménagement, urbanisme, développement et environnement	Marc Gaudreau
6.	Des loisirs, culture et communications	Ronald Lécuyer

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 - 20-11-167 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 144 461, 68 \$ **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2020-11** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE		

7.2- 20-11-168 - REDDITION DE COMPTES PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMELIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPALES 2019-2020-2021 – DOSSIER #00029059-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministère ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les formulaires de reddition de compte V-0321 ont été dûment remplis pour chacune des trois années ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fera des versements aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur le conseiller Monsieur Alain Dumouchel appuyé par Monsieur le conseiller Monsieur Daniel Racette, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Édouard approuve les dépenses nettes des revenus provenant d'autres subventions d'un montant de 2 519 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère du Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7.3 – 20-11-169 - AUTORISATION FORMATION – PERCEPTION DES CREANCES MUNICIPALES (VENTE POUR TAXES)

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) offre une formation de 6 heures titrée « La perception des créances municipales : les responsabilités d'une municipalité locale et de la MRC » et qu'il est pertinent que Mme Véronique Lussier suive cette formation dans le cadre de ses fonctions de directrice générale adjointe administration et finances ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'inscription de Mme Lussier auprès de l'ADGMRCQ pour un montant total de 300 \$ avant taxes **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR	VOTE POUR (O)	
				(P)		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		



No de résolution
ou annotation

7.4 - 20-11-170 - AUTORISATION DE FORMATION – LES RESEAUX SOCIAUX

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence Webexia offre une formation de 2 heures titrée « Les réseaux sociaux – Comprendre et mobiliser » et qu'il est pertinent que Mmes Véronique Lussier, Mylène Lavallée, Chantal Quimper et Isabelle Lécuyer suivent cette formation dans le cadre de leurs fonctions de responsables de pages Facebook, site web et publications aux citoyens ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'inscription de Mmes Véronique Lussier, Mylène Lavallée, Chantal Quimper et Isabelle Lécuyer auprès de l'Agence Webexia pour un montant total de 250 \$ avant taxes pour le groupe **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :				

7.5 - 20-11-171 - MODIFICATION DU FINANCEMENT DU PROJET BORNES 911 ET ABROGATION DE LA RESOLUTION 20-09-134

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-134 prévoyant le financement de 1 500\$ maximum pour des équipements et installation de mesures sanitaires par l'aide financière reçue dans le cadre du programme en sécurité civile (SC68045) ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 25 septembre 2020 l'octroi d'une aide financière à la municipalité d'un montant de 80 322\$ dans le contexte de la COVID afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-08-117 prévoyait le financement de l'achat des bornes 911 avec le solde de l'aide financière reçue dans le cadre du programme en sécurité civile, soit un montant de 5 801.32\$;

IL EST PROPOSÉ D'ABROGER la résolution 20-09-134 **ET** d'utiliser le solde de l'aide financière reçue dans le cadre du programme en sécurité civile (SC68045) pour financer l'achat des bornes 911, permettant ainsi de réduire l'utilisation du fonds d'urgence pour le paiement de cet investissement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE		
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :				

7.6 - 20-11-172 - AUTORISATION RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION ANNUELLE A LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM) POUR 2021

CONSIDÉRANT les avantages offerts par la FQM en ce qui a trait à la formation et au développement continue ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 1 706,18\$ avant taxes ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale de renouveler l'adhésion à la *Fédération québécoise des municipalités* **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O			



No de résolution
ou annotation

# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.7 - 20-11-173 - DEPOT DES ETATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DEPENSES 2019-2020 AU 30 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* stipule que le secrétaire-trésorier doit déposer deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

II EST PROPOSÉ DE DÉPOSER les états comparatifs des revenus et dépenses 2019-2020 au 30 septembre 2020, **ET QUE** le rapport soit classé sous le numéro **2020-11** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

7.8 - 20-11-174 - ENGAGEMENT MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA POUR LE PROJET CORRIDOR ACTIF – DOSSIER NUMERO 558120

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-069 *Engagement municipal dans le cadre du programme PIQM-MADA pour le projet corridor actif* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été déposé dans le cadre du programme PIQM-MADA, sous-volet 2.5 et que celui-ci a fermé ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été transféré dans le programme PRIMADA et une nouvelle résolution est alors nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a pris connaissance du Guide relatif aux modalités du programme PRIMADA ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir une éventuelle aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

IL EST PROPOSÉ DE RESPECTER les modalités du guide qui s'appliquent à elle; **QUE** la municipalité de Saint-Édouard s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet d'aménagement d'un corridor actif; **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

7.9 - 20-11-175 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER PERMANENT – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics est en processus d'affichage d'emploi depuis plus de 4 mois afin de combler un poste de journalier permanent;

CONSIDÉRANT la présentation de la description des tâches assumées par le poste de journalier – travaux publics au comité des ressources humaines et affaires juridiques ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de journalier permanent – travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Forgues possède les compétences requises pour assumer les responsabilités du poste ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de journalier – travaux publics monsieur Patrick Forgues **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 26 octobre 2020 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le contremaître – travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le conseil municipal autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de monsieur Patrick Forgues.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

7.10 - 20-11-176 – NOMINATION DE MONSIEUR CHAD WHITTAKER, CONTREMAÎTRE – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a entériné l'embauche de Monsieur Chad Whittaker à titre de contremaître du Service des Travaux publics par la résolution 20-05-065, lors de la séance du 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT une période de probation de six (6) mois de travail exigée suivant son entrée en poste à la Municipalité le 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de rendement réalisée, le 22 octobre 2020, par la Directrice générale a démontré que l'employé répond aux attentes de rendement établies par le Conseil municipal et la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques a recommandé, sous la résolution numéro 20-10-30, la nomination de M. Whittaker lors de la réunion du Comité tenue le 22 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER au poste de contremaître – travaux publics monsieur Chad Whittaker.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

7.11 - 20-11-177 - NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL RACETTE A TITRE DE MEMBRE DU COMITE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT la démission le 22 octobre 2020 de Monsieur Marc Gaudreau à titre de membre du Comité des ressources humaines et des affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Daniel Racette de remplacer Monsieur Gaudreau sur le Comité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Racette a déjà été membre du Comité, en connaît bien le rôle et les responsabilités pour la Municipalité, les citoyens et les employés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité à la nomination de Monsieur Daniel Racette comme membre du Comité sous la résolution numéro 20-10-27 ;

IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER la nomination de Monsieur Daniel Racette à titre de membre du Comité des ressources humaines et des affaires juridiques.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	(N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		



No de résolution
ou annotation

7.12 - 20-11-178 - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la création d'un poste de technicien (ne) au greffe – Direction générale ;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal 20-09-146 confirmant l'embauche d'une ressource à temps-partiel de technicien au greffe pour 3 jours/semaine ;

CONSIDÉRANT QU'UN nouvel organigramme a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et des affaires juridiques, lors de sa réunion tenue le 22 octobre 2020, a recommandé favorablement la structure organisationnelle de la Municipalité présentée à l'organigramme modifié ;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme fait partie intégrante de la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ D'ENTÉRINER la nouvelle structure organisationnelle présentée à l'organigramme et **D'AUTORISER** la direction générale à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
	A		P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :				

7.13 - 20-11-179 – SUIVI DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOYÉ 22-0044

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale a fait un excellent travail dans la première étape de l'enquête sur l'employé 22-0044 ;

CONSIDÉRANT QUE l'enquête a permis de mettre à jour des lacunes importantes sur le bon fonctionnement du Service de prévention et de sécurité des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE les faits rapportés par l'employé 11-0010 sont maintenant confirmés ;

CONSIDÉRANT l'importance du service de prévention et de sécurité des incendies pour la protection de la communauté ;

IL EST PROPOSÉ D'ENTÉRINER la demande du Conseil municipal visant à mandater le Comité des ressources humaines et des affaires juridiques (RHAJ) à rencontrer l'employé 22-0044 pour compléter l'enquête et répondre à certaines questions **QUE** le Comité RHAJ prépare le rapport d'enquête **QUE** le Comité RHAJ présente les recommandations au Conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
	A		P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :				

7.14 - 20-11-180 – PERMANENCE DE MADAME CATHERINE ROCHEFORT AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a entériné l'embauche de Madame Catherine Rochefort, par la résolution 20-07-100, lors de la séance du 7 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de Madame Catherine Rochefort, avant la fin de sa probation de 6 mois le 29 décembre 2020, a été réalisée par le Comité des ressources humaines et affaires juridiques et que l'employé démontre qu'il a atteint les objectifs de rendement établis ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande sous la résolution numéro 20-09-23 la permanence de Madame Catherine Rochefort à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST RECOMMANDÉ DE CONFIRMER la permanence de Madame Catherine Rochefort à titre de Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

9.1 - 20-11-181 - FIN DU PROJET-PILOTE RELATIF A LA MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SECURITE INCENDIES DES MUNICIPALITES DE SAINT-ÉDOUARD ET SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité a la responsabilité d'assurer la sécurité publique sur son territoire (article 4 LCM) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington ont mis en œuvre cette entente de partenariat de leurs services incendies par le biais d'un projet-pilote car elles étaient préoccupées par la capacité d'offrir une « force de frappe » performante et efficiente pour desservir leurs populations; que le recrutement de pompiers pour les périodes dites « de jour » est problématique; et qu'elles souhaitent optimiser la couverture du territoire par les pompiers des deux municipalités ainsi que des ressources matérielles et humaines dans une perspective d'efficacité, d'efficience et dans le respect de leurs cadres budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington ont pris entente pour mettre en œuvre un projet-pilote d'une durée de six (6) mois, à savoir du 4 mai au 31 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT le dépôt de documents présentant les résultats du projet-pilote devant les conseillers municipaux et les directeurs généraux des deux municipalités en date du mois de septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'exercice financier effectué au mois de septembre 2020 démontre une disparité entre les coûts absorbés par la Municipalité de Saint-Édouard au profit de Saint-Patrice-de-Sherrington;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'analyse de fonctionnement effectué au mois de septembre 2020 démontre une iniquité pour Saint-Édouard au profit de Saint-Patrice-de-Sherrington quant à l'utilisation du véhicule 131 pour lesquels les frais d'utilisation et d'entretien sont entièrement absorbés par Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Édouard reprendra une structure autonome à compter du 1^{er} novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ D'ENTÉRINER la fin de l'entente entre les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington quant au projet-pilote mis à l'essai entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2020 **ET** de préciser que le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Édouard reprendra une structure autonome à compter du 1^{er} novembre 2020 **ET** que la résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 - 20-11-182 – AUTORISATION DE FORMATION SUR LA « SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS » PAR L'ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - SECTEUR MUNICIPAL (APSAM)

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la formation sur la signalisation des travaux routiers n'est pas obligatoire pour faire de la signalisation, mais qu'elle est fortement suggérée par l'APSAM en formation prérequis à celle de signaleur routier;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Chad Whittaker, Tommy Lussier, Dave Lussier et Patrick Forgues doivent suivre cette formation;

CONSIDÉRANT QUE cette formation d'une durée de 7 heures se donne par l'APSAM en classe virtuelle et aucun frais de déplacement n'y est donc associé;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation d'une durée d'une journée est de 85 \$ par employé pour un total de 85 \$ plus taxes;

IL EST RECOMMANDÉ D'ENTERINER l'inscription de MM Chad Whittaker, Tommy Lussier, Dave Lussier et Patrick Forgues à la formation sur le « la signalisation des travaux routiers » pour un montant de 340\$ plus les taxes **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE		
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		REJETE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :				

10.2 - 20-11-183- FORMATION « SIGNALEUR ROUTIER » DE L'ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR « AFFAIRES MUNICIPALES »

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » offre une formation de « signaleur routier avec attestation » et qu'il est nécessaire que MM Dave Lussier et Patrick Forgues suivent cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a déjà été autorisée à MM Chad Whittaker et Tommy Lussier sous la résolution numéro 20-08-119 lors de la séance du 11 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est obligatoire selon l'article 10.3.2 du *Code de sécurité pour les travaux de construction* lorsque les employés font et surveillent des travaux routiers dans le cadre de leurs fonctions pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette formation d'une durée de 4 heures se donne par l'APSAM en classe virtuelle et aucun frais de déplacement n'y est donc associé;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation d'une durée de 4 heures est de 70 \$ par employé pour un total de 140 \$ plus taxes;

IL EST RECOMMANDÉ D'ENTERINER l'inscription de MM Dave Lussier et Patrick Forgues à la formation « signaleur routier avec attestation » pour un montant total de 140 \$ plus les taxes **QUE** les frais encourus pour l'activité tel que l'hébergement, le déplacement et les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
	A		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE		
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		REJETE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :				



No de résolution
ou annotation

10.3 - 20-11-184 – ABROGATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS POUR SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – PROGRAMMATION POUR LA TECQ 2019-2023 ET DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire mettre fin au contrat d'un montant de 2 250\$ de Groupe DGS daté du 5 août 2020 et signé par la Directrice générale le 15 septembre 2020 pour assurer le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subvention de la TECQ 2019-2023 et divers projets ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ANNULER le contrat avec le Groupe DGS daté du 5 août 2020 et signé par la Directrice générale le 15 septembre 2020 pour assurer le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subvention de la TECQ 2019-2023 et divers projets **QUE** le consultant n'a pas su apporter le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subventions TECQ 2019-2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 - 20-11-185 RETRAIT DE L'OSBL LES LOISIRS DE SAINT-ÉDOUARD DE NAPIERVILLE A LA POLICE D'ASSURANCE NUMERO MMQP-03-068045.15

CONSIDÉRANT QUE l'OSBL Les Loisirs de Saint-Édouard de Napierville (ci-après « l'OSBL ») font partie des assurés additionnels à toutes les sections de notre police d'assurance, dont Responsabilité civile et Erreurs et omissions ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'assure pas les autres organismes communautaires, mais qu'elle assurait l'OSBL étant donné la valeur importante de ses actifs pour lesquels les contribuables avaient financé et du fait que les risques inhérents à l'utilisation des aires de jeux étaient élevés pour les usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le transfert des biens de l'OSBL à la Municipalité a été effectué le 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les biens et la propriété acquise sont maintenant assurés sous le nom de la Municipalité dans ledit contrat d'assurance ;

CONSIDÉRANT QUE l'OSBL a confirmé le souhait de dissoudre l'organisme, mais qu'elle est toujours active auprès du registraire des entreprises du Québec à ce jour ;

IL EST PROPOSÉ DE RETIRER l'OSBL Les Loisirs de Saint-Édouard de Napierville de toutes les sections du contrat d'assurance numéro MMQP-03-06048.15 **ET** d'autoriser la directrice générale, Mme Catherine Rochefort, à signer les documents nécessaires s'il y a lieu.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	(O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

11.2 - 20-11-186 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE SOURIRE SANS FIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme *Sourire sans fin* qui aide les citoyens et citoyennes dans le besoin à travers la MRC Les Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT la période éprouvante pour la communauté dû à la pandémie de COVID-19 et les répercussions financières et sociétales;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la demande de dons pour l'organisme *Sourire sans fin* pour un montant de 300 \$ et **DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question puisque la séance est tenue à huis clos et enregistrée pour diffusion ultérieure au public.)

14. VARIA


Aucun.

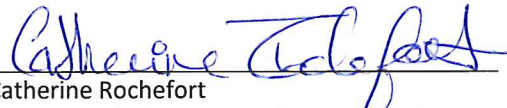
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 - 20-11-187 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h55.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE		


Ronald Lécuyer
Maire


Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière